



International
Labour
Organization

**PROJET COMBATTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES CHAINES
D'APPROVISIONNEMENT DE COBALT EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU
CONGO
(COTECCO)**

Rapport de l'étude base sur :
**« L'Identification et l'évaluation des mécanismes de surveillance et de suivi de travail des
enfants existants dans les Mines Artisanales et sur les Sites Miniers Artisanaux dans les
Provinces du Haut Katanga et Lualaba en République Démocratique du Congo »**

Décembre 2021

Le financement est fourni par le Département du Travail des Etats Unies, sous l'accord de coopération Numéro IL-32529-18-75-K.100% du coût total du projet ou du Programme est financé par les Fonds Fédéraux, pour un total de 5.500.000 dollars.

Ce matériel ne reflète pas nécessairement les points de vue ou les politiques du Département du Travail des Etats Unis, moins encore une mention de nom commercial, produit commercial ou l'endossement du Gouvernement des Etats Unis.

Table des matières

Table des matières.....	1
Liste des acronymes	3
1. Contexte et justification de la consultance.....	4
1.1 Les objectifs de cette étude de base.....	6
1.1.1 Objectif global.....	6
1.1.2 Objectifs spécifiques	7
1.2 Résultats attendus de l'étude.....	7
1.3 Problématique de la lutte contre le travail des enfants dans les mines artisanales en R.D.C..	7
2. Comprendre le Système de Surveillance et de Suivi du Travail des enfants (SSSTE).....	8
2.1. Origine du Système de Surveillance et de Suivi du Travail des enfants (SSSTE).....	8
2.2. Le Système de Surveillance et de Suivi du Travail des enfants (SSSTE).....	10
2.3. Objectifs du SSSTE comme bonne pratique	12
2.4. Etapes importantes du SSSTE	13
2.5. SSSTE et la lutte contre le travail des enfants.....	13
2.6. Mise en place du SSSTE	13
2.7. La gestion de l'information du SSSTE	14
2.8. Importance du SSSTE (comment le SSSTE peut-il contribuer efficacement à l'élimination du travail des enfants : efficacité et pertinence)	14
3. De l'étude de base sur les mécanismes existants en RDC (Lualaba et Haut Katanga).....	15
3.1.1. Revue documentaire :.....	15
3.1.2. Réunion techniques avec les parties prenantes notamment directions provinciales de SAEMAPE, division du travail, division de la prévoyance sociale, division des affaires sociales :	17
3.1. 3. Enquêtes à l'aide d'un questionnaire bien élaboré pour la collecte des données quantitatives et qualitatives.	17
3.1.4. Enquêtes à travers des échanges téléphoniques	18
3.1.5. Enquêtes à travers des entretiens.....	19
3.1.6. Analyse des forces et faiblesses, (SWOT)	19
3.2. Les mécanismes et/ou initiatives existants	21
3.2.1. L'étude de base des mécanismes existants dans la surveillance et le suivi du travail des enfants au Lualaba et Haut Katanga : Résultats.....	21
3.2.2. Les acteurs existants dans les mécanismes existants (description des rôles et responsabilités) Qui fait quoi avec quel outil ?.....	25

3.2.2.1. Les services étatiques :.....	25
3.2.2.2. Les ONGs nationales :	27
3.2.2.3. Les ONGs internationales et les Agences du système des Nations Unies	34
3.2.2.4. Utilisation des outils.....	40
3.2.2.5. De la collaboration entre les acteurs et les portions des mécanismes existants	41
3.3. Les grands défis des portions des mécanismes existants.....	41
3.4. Les opportunités du développement d'un SSSTE en RDC	43
4. Conclusion.....	43
5. Atelier de restitution aux parties prenantes (Kolwezi) ;.....	44

Liste des acronymes

TE	Travail des Enfants
RDC	République Démocratique du Congo
BIT	Bureau International du Travail
USDOL	Département américain du Travail
COTECCO	Combattre le Travail des Enfants dans les Chaines d’approvisionnement du cobalt en RD Congo
LTEMA	Lutte contre le Travail des Enfants dans les Mines Artisanales et sur les sites miniers artisanaux
ODD	Objectifs du Développement Durables
PFTE	Pires Formes de Travail des Enfants
SSSTE	Système de Surveillance et Suivi du Travail des Enfants
TEMA	Travail des Enfants dans les Mines Artisanales
GoRDC	Gouvernement de la République Démocratique du Congo
CISTEMA	Commission interministérielle chargée du suivi de Travail des Enfants dans les Mines Artisanales
SNS-LTEMA	Stratégie Nationale Sectorielle de Lutte contre le Travail des Enfants dans les Mines Artisanales et sur les sites miniers artisanaux
PAN	Plan d’Action National
IPEC	International Programme on the Elimination of Child Labour
OIT	Organisation International du Travail
PAD	Programmes Assortis de Délais
LTE	Lutte contre le Travail des Enfants
TEMA	Travail des Enfants dans les Mines Artisanales
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
GECAMINES	Générale des Carrières et des Mines
SAEMAPE	Service d’Assistance et d’Encadrement de l’Exploitation minière Artisanale et à Petite Echelle
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’Enfance
GIZ	
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
DIVAS	Division des Affaires Sociales
RCS SASU	Page 22 dernier paragraphe
OCE	Observatoire Congolais de l’Environnement
AFREWATCH	African Resources Watch
CLD	Comités Locaux de Développement

1. Contexte et justification de la consultance

La problématique de travail des enfants (TE) dans le secteur minier est une réalité palpable en République Démocratique du Congo (RDC). Dans les régions minières¹ cette problématique se pose avec beaucoup d'acuité et demeure une préoccupation majeure pour le gouvernement congolais.

Dans le cadre de la coopération au développement, le Bureau International du Travail (BIT) en RDC exécute, avec le financement du Département Américain du Travail (USDOL), le projet « Combattre le Travail des Enfants dans les chaînes d'approvisionnement de Cobalt » (COTECCO), en RDC. Ce projet de renforcement des capacités appuie les efforts du Gouvernement et des autres parties prenantes dans la lutte contre le travail des enfants dans les mines artisanales et sur les sites miniers artisanaux (LTEMA).

Le projet s'articule autour de trois composantes. Sa composante 2 vise à « renforcer les capacités du Gouvernement et des autres parties prenantes engagées dans la lutte contre le travail des enfants dans le secteur minier artisanal ». Pour y arriver, une évaluation des besoins en capacités desdits partenaires a été menée.

Cette évaluation a identifié plusieurs facteurs qui entravent la LTEMA, dont l'absence d'un mécanisme ou un système de surveillance pour favoriser un meilleur processus d'identification, d'enregistrement, de référencement et de suivi du travail des enfants dans les mines artisanales qui impliquerait les organisations communautaires et les autres parties prenantes dans une approche inclusive et coordonnée.

Le Gouvernement de la RDC, très conscient du fléau du TE et déterminé à accélérer son élimination dans les mines, a pris des engagements très forts en postulant comme pays pionnier à l'Alliance 8.7 depuis octobre 2020.

Rappelons qu'un Pays pionnier est tout pays qui s'engage à joindre l'Alliance 8.7 pour accélérer le processus d'élimination du TE pour atteindre la cible 8.7.

Dans le cadre des Objectifs du Développement Durables (ODD) des Nations Unies, le 8ème Objectif se réfère au Travail Décent et croissance économique et la 7e cible de ce 8ème objectif constitue l'objet

¹. Kumwimba Mwanana, Comprendre les politiques publiques en matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants

de l'Alliance 8.7. Il s'agit pour tout pays y adhérant de "Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants (PFTE), y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au TE sous toutes ses formes"

Les objectifs de l'Alliance 8.7 s'articulent autour de :

- Accélérer la réalisation de la cible 8.7 de l'Alliance.
- Réunir, dans un partenariat mondial inclusif, un ensemble de parties prenantes diverses pour lutter contre le TE et la traite des êtres humains
- Coordonner les efforts des partenaires dans l'accomplissement de la cible 8.7

L'Alliance 8.7 réunit les pays / Gouvernements, agences et organisations des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et régionales, les organisations des travailleurs et des employeurs, les entreprises, les organisations de la société civile, les donateurs publics et privés, les institutions universitaires et de recherche, etc.

En marge de l'année internationale de l'élimination du TE (2021), le Gouvernement de la RDC a présenté deux promesses d'action : (1) la révision du plan d'action national sur la lutte contre les pires formes de travail des enfants et (2) la mise en place un système de surveillance et suivi du TE (SSSTE) dans les mines artisanales en RDC. Ce mécanisme est d'une importance capitale car il vient renforcer l'arsenal national de lutte contre le travail des enfants. Ce SSSTE permettrait au gouvernement de la RDC, entre autres, de :

- Identifier le nombre réel des enfants qui travaillent dans les sites miniers artisanaux ;
- Constituer une banque de données ;
- Faire un référencement informé des enfants, sur la base des besoins précis de ceux-ci ;
- Faire le suivi du processus de réinsertion socioprofessionnelle et / ou scolaire des enfants retirés des sites miniers ;
- Mettre en place un programme de communication et de sensibilisation de toutes les parties prenantes sur la lutte contre le TE au regard des Stratégies de Communication et de Plaidoyer, ainsi que du Plan Opérationnel de la Stratégie Nationale Sectorielle de lutte contre le TE dans les mines artisanales.

Le Gouvernement de la RDC, à travers les organes habilités, va mener le processus de création dudit mécanisme dans une approche participative et multi acteurs, l'intégrant dans la politique nationale de lutte contre le TE dans les mines artisanales et développant les outils y associés, outils d'identification des enfants, la base de données, la stratégie de référencement, etc.

L'un des impacts de ce mécanisme, pour le gouvernement de la RDC, est mesuré à travers l'identification et les données sur le nombre des enfants et des sites miniers artisanaux où se déroule le TE. Il conduira à maîtriser la situation et promouvoir des solutions durables et idoines pour l'éradication de ce fléau social dans les chaînes de possession des minerais en RDC. Ce mécanisme permettra de mieux orienter et coordonner les interventions des acteurs sur le terrain et de faire un suivi approprié sur la réintégration des enfants.

Le Gouvernement de la RDC a sollicité, à cet effet, l'appui du BIT, au regard de son expertise avérée dans le développement du SSSTE et son implantation dans plusieurs pays dont la Cote d'Ivoire, le Ghana, le Bangladesh, la Jordanie, le Liban, la Colombie, le Brésil, etc., dans l'élaboration de cet outil de politique nationale dans la lutte contre le TE. C'est ainsi que la tâche a été confiée au projet COTECCO de le développer pour le compte du Gouvernement. Le SSSTE développé par le BIT dans les autres pays n'est pas un modèle unique à transplanter dans tous les pays. Il doit être adapté aux réalités, contraintes et caractéristiques uniques au pays donné.

Au regard de sa riche expérience dans la LTEMA et pour assister le Gouvernement de la RDC dans la mise en place dudit système de surveillance, le BIT, à travers son projet COTECCO, a commandité la présente étude de base dans le but d'identifier et cartographier les systèmes et outils existants et utilisés par les différents partenaires de manière isolée afin d'adapter et aligner le SSSTE aux réalités du pays.

1.1 Les objectifs de cette étude de base

Il y a lieu de distinguer ici l'objectif général des objectifs spécifiques.

1.1.1 Objectif global

Dans le but de bâtir sur l'existant, l'étude de base consiste principalement à identifier et à cartographier tous les systèmes et mécanismes de surveillance et de suivi du TE dans les mines artisanales (TEMA) et sur les sites miniers artisanaux, à répertorier les différents acteurs et les outils utilisés à cet effet. L'analyse y relative a permis d'élaborer un système de surveillance et de suivi du TEMA inclusif,

crédible, compréhensif, adapté et réalisable qui peut orienter les interventions vers « zéro enfant dans les mines à l’horizon 2025 ».

1.1.2 Objectifs spécifiques

Il s’agit notamment de :

- a) Identifier les mécanismes (initiatives) et/outils et pratiques de surveillance, d’observation et de suivi du TEMA dans les provinces cibles du Haut Katanga et Lualaba ;
- b) Identifier les acteurs étatiques et non-étatiques impliqués dans la mise en œuvre de ces initiatives/mécanismes, avec leurs rôles et responsabilités respectives ;
- c) Mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces systèmes, avec un accent particulier sur les différents outils utilisés pour y arriver ;
- d) Identifier les gaps de ces systèmes ainsi que les obstacles pour le rendre inclusif ;
- e) Fournir des informations pertinentes, précises et utilisables sur la mise œuvre desdits systèmes dans les provinces précitées.

1.2 Résultats attendus de l’étude

A l’issue de l’étude de base, les besoins en information sur les résultats l’appui à la mise en œuvre du système inclusif de surveillance et de suivi du TEMA et sur les sites miniers artisanaux seront comblés dans la mesure où l’étude aura démontré :

- la pertinence, l’efficacité, la durabilité et l’impact du système de surveillance et de suivi de TEMA sont appréciés, évalués et déterminés, conformément aux objectifs assignés ;
- l’état des lieux des mécanismes de surveillance et suivi du TEMA existants, s’ils existent, est produit et partagé ;
- les recommandations pertinentes sont proposées en vue d’une meilleure orientation pour le développement du système inclusif de surveillance et de suivi du TEMA;

1.3 Problématique de la lutte contre le travail des enfants dans les mines artisanales en R.D.C

Le TEMA est un phénomène qui préoccupe au plus haut niveau le Gouvernement de la RDC (GoRDC) et tous les partenaires engagés à défendre les droits des enfants.

Le TE dans le secteur minier en RD Congo concerne la plupart de provinces minières. Certaines desdites provinces minières comptent des milliers d’enfants travailleurs. Les plus concernées sont les provinces du grand Kivu (Nord Kivu, Sud Kivu et Maniema), les provinces du grand Katanga

(Tanganyika, Haut Katanga et Lualaba) et les provinces du grand Kasai (Kasai Oriental, Kasai central). D'autres provinces non-minières, souffrent également du fléau, mais dans d'autres secteurs. Il s'agit essentiellement des provinces à dominance agricole notamment les provinces du grand Bandundu (Kwilu, Kwango) et la province du Bas Kongo. Toutefois, aucune province congolaise n'est épargnée par le phénomène du TE.

Pour faire face au problème du TEMA, le GoRDC a pris une série de mesures, dont la création d'une Commission interministérielle chargée du suivi de Travail des Enfants dans les mines artisanales (CISTEMA) et la mise en place d'une stratégie nationale sectorielle de lutte contre le TE dans les mines artisanales et sur les sites miniers artisanaux (SNS-LTEMA) et d'un plan opérationnel. Ces outils et mécanismes de politique nationale s'inscrivent dans la logique du Plan d'Action National (PAN) de lutte contre le travail des enfants de 2012. La SNS-LTEMA décrit la politique nationale dans la LTEMA. Elle est déclinée en six (6) axes, dont l'axe 2 se focalise sur la maîtrise des données sur le TE dans les mines dans les mines artisanales et sur les sites miniers artisanaux².

Plusieurs acteurs nationaux et internationaux se bousculent sur le territoire congolais pour combattre le phénomène TE. Plusieurs initiatives ont vu le jour par-ci, par-là avec des impacts difficiles à mesurer sur le terrain. Au contraire, on assiste à l'amplification du phénomène. Le manque de coordination et d'entente entre les différents programmes isolés ainsi que le non-alignement de ceux-ci avec la stratégie nationale en place affaiblit les résultats des efforts effectués par l'ensemble des acteurs concernés. Pour avoir des résultats fiables et des statistiques cohérentes pouvant conduire à l'élimination progressive et consistante du TE, les différents acteurs doivent travailler sur la base des outils et des procédures de collecte et traitement de données uniformisés relatifs au TEMA et dans le respect du cadre national.

2. Comprendre le Système de Surveillance et de Suivi du Travail des enfants (SSSTE)

2.1. Origine du Système de Surveillance et de Suivi du Travail des enfants (SSSTE)

Les premières initiatives de surveillance et de suivi du TE ont été mises en place en réponse à la pression internationale portant spécifiquement sur des secteurs destinés à l'exportation. Le principal objectif étant alors la surveillance des lieux de TE. Pour illustrer cette réaction, deux des exemples les plus connus sont le projet relatif à l'industrie du vêtement (BGMEA)³ au Bangladesh, lancé en 1995, et le

² Ministère des Mines, 2017. Stratégie Nationale Sectorielle de lutte contre le travail des enfants dans les mines artisanales et sur les sites miniers artisanaux en RDC. Cabinet du Ministre, Kinshasa, 2017.

³ <https://www.ilo.org/newdelhi/lang--en/index.htm>

projet relatif à l'industrie du ballon de football de Sialkot lancé en 1997 au Pakistan⁴. Ces projets ont mis au point des procédures de surveillance spécifiques, le suivi étant assuré par des équipes professionnelles et qualifiées de surveillance du lieu de travail

Le système de surveillance et le suivi du TE est en évolution dans la lutte contre le Travail des Enfants (LTE). Ce mécanisme est étroitement lié à la législation et à l'application des lois nationales sur le TE. Toutefois une série d'initiatives ont été conçues, mise en œuvre et testées dans le cadre de la lutte globale du Programme international sur l'élimination du TE (International Programme on the Elimination of Child Labour-IPEC) de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

La méthode d'observation et de suivi du TE s'est étendue de l'industrie manufacturière (Bangladesh et Pakistan) à d'autres secteurs de l'économie, tels que la pêche (Indonésie et Philippines) et l'agriculture (Amérique Centrale, République Dominicaine, Ghana, Cote d'Ivoire, etc.) et, désormais, à tous les domaines d'intervention de l'IPEC, y compris les secteurs non structurés, informels et illicites. Tout dernièrement, la méthode d'observation et de suivi du TE a également été intégrée dans la conception de Programmes Assortis de Délais (PAD)⁵.

Par ailleurs, en Côte d'Ivoire et au Ghana, où les communautés productrices de cacao manquent souvent de structures éducatives formelles, en particulier au niveau secondaire⁶.

L'expérience de la Côte d'Ivoire en matière de SSSTE, où la plupart des sites de production de cacao sont de petites exploitations familiales, a prouvé que sur plus de 5.000 cas de TE identifiés, pas une seule fois le retrait physique de l'enfant (loin de la maison et placé dans une structure d'accueil) n'a été considéré comme étant dans son meilleur intérêt. Cependant, dans "le cas de [...] formes inconditionnelles de TE, telles que l'exploitation sexuelle commerciale ou la traite des enfants, le retrait de l'enfant de la situation est la seule option. Dans ce cas, le mécanisme d'orientation comprend souvent des services spéciaux, tels qu'une aide psychosociale et des maisons de transition où les enfants qui travaillent reçoivent une assistance immédiate⁷.

⁴ <https://www.ilo.org/newdelhi/lang--en/index.htm>

⁵ *Convention de l'OIT, no. 182, articles 1 et 7.* <https://www.ilo.org/ipecc/Action/Time-BoundProgrammes/lang--fr/index.htm>

⁷ Review of Emerging Good Practices, 2017. Effectiveness Review of Child Labour Monitoring Systems in the Smallholder Agricultural Sector of Sub-Saharan Africa. Effectiveness Review of Child

Si « les SSSTE mis en œuvre au Ghana et en Côte d'Ivoire ont permis de détecter, surveiller et lutter contre le travail des enfants dans les communautés productrices de cacao », mais leur viabilité à long terme dépend entièrement de la capacité des gouvernements de financer et d'organiser sa mise à l'échelle⁸.

Ces premières expériences ont fait ressortir l'importance de l'existence d'activités de protection sociale lors du lancement de la surveillance, afin de pouvoir proposer des solutions de rechange viables pour les enfants retirés du travail. Par la suite, c'est avec les projets relatifs au café et à l'agriculture en Amérique Centrale que la notion de "*surveillance à partir de la communauté*" a été réellement mise au point. En faisant appel à des personnes ressources locales et en adoptant des approches de sensibilisation, ces projets ont commencé à faire la démonstration de la capacité d'acteurs non traditionnels en matière de surveillance et de suivi du TE. Ces initiatives de surveillance du TE et d'autres encore ont contribué à faire évoluer le concept au cours de ces dernières années. Après avoir, premièrement, mis l'accent sur la surveillance des chaînes d'approvisionnement de l'industrie, on a ainsi progressivement de plus en plus mis l'accent sur le suivi de l'enfant après son retrait du travail, deuxièmement, grâce aux services de protection sociale. Le simple "retrait" des enfants du travail s'est peu à peu mué en un effort coordonné de protection de l'enfant impliquant *l'identification, l'orientation, la vérification et le suivi de l'enfant* pour s'assurer que les enfants retirés du travail se voient offrir des solutions de rechange satisfaisantes et durables. La surveillance des secteurs cibles spécifiques s'est donc progressivement transformée en une *approche globale de surveillance* de tous les types de travaux des enfants dans une zone géographique donnée.

2.2. Le Système de Surveillance et de Suivi du Travail des enfants (SSSTE)

Le système est un outil de la politique nationale du pays qui oriente les activités du gouvernement et de ses partenaires dans la LTE. Le SSSTE est simplement un ensemble d'activités alignées (observation, identification et enregistrement, étude des cas, orientation et référencement, et réinsertion

Labour Monitoring Systems in the Smallholder Agricultural Sector of Sub-Saharan Africa. © 2017 International Cocoa Initiative (ICI).

⁸ Review of Emerging Good Practices, 2017. Effectiveness Review of Child Labour Monitoring Systems in the Smallholder Agricultural Sector of Sub-Saharan Africa. Effectiveness Review of Child Labour Monitoring Systems in the Smallholder Agricultural Sector of Sub-Saharan Africa. © 2017 International Cocoa Initiative (ICI).

sociale des enfants travailleurs) menées par les parties impliquées de manière cohérente aux fins d'éliminer le travail des enfants de manière durable et coordonnées. Ces activités menées au niveau local (site minier, dépôt de chargement des minerais ou centre des négoce) de manière harmonieuse/coordonnée pour des résultats effectifs mènent à l'éradication du TE. Ces activités doivent, pour être durables et exercer un impact réel, s'intégrer dans la politique nationale et sa mise en œuvre doit être supervisé et suivi par un organe étatique telle que la CISTEMA provinciale et/ou le Comité provincial des PFTE, qui réunit toutes les parties impliquées dans l'observation et utilisant l'information et les procédures édictées en rapport avec la lutte contre le TE.

C'est un des moyens d'action efficace qui consiste à exercer une observation et un suivi réguliers des lieux où des filles ou des garçons pourraient être amenés à travailler⁹ pour les y sortir et leur offrir des solutions durables au travail des enfants à travers une lutte inclusive, cohérente et efficace contre le travail des enfants, les préservant de l'exploitation et des dangers auxquels ils sont exposés.

Le SSSTE est un moyen d'action effectif d'observer/identifier et suivre les enfants des lieux où ils pourraient être amenés à travailler jusqu'à leur réinsertion dans la société.

Dans cette perspective le développement et la mise en place du SSSTE impliquent une coordination et un partenariat entre différents acteurs. Il paraît dès lors très important d'établir des partenariats avec tous les partenaires et structures existants qui travaillent sur la question du TE ou disposent de systèmes et/ou mécanismes en place et qui peuvent servir de plate-forme pour établir un SSSTE fiable et cohérent.

La surveillance et le suivi du TE est un « *ensemble d'activités proactives qui assure une observation permanente des enfants sur leur site de travail, les identifie et les enregistre, étudie chaque cas pour en déceler les causes et lui offrir une meilleure orientation vers des services appropriés et les réinsère dans la société selon des modalités appropriées* ».

⁹ ILO, 2005. Guidelines for Developing Child Labour Monitoring Processes. International programme on the Elimination of Child Labour (IPEC).2005. 92-2-117684-3 (print). 92-2-117685-1 (web pdf).

Non seulement que le SSSTE suit le parcours de l'enfant de son site de travail jusqu'à sa réinsertion dans la société mais aussi, il permet d'avoir une base des données solide et fiable permettant d'utiliser les données pour répondre aux besoins des enfants de la manière la plus efficace et la plus opportune possible, ainsi que pour *informer les politiques* et la *planification des interventions sociales*¹⁰.

2.3. Objectifs du SSSTE comme bonne pratique

La mise en place d'un SSSTE a comme objectifs essentiels :

- a) Eliminer le travail des enfants et les Préserver les enfants travailleurs sur sites miniers de l'exploitation et des dangers du travail dans les mines par un contrôle rigoureux exercé sur les sites miniers ;
- b) Connaitre les causes de leur présence ou travail dans les mines afin de mieux orienter leur référencement et réinsertion sociale
- c) Offrir des solutions durables de remplacement à ces enfants pour éviter leur retour aux mines.
- d) Offrir des statistiques fiables et solides des enfants travailleurs

L'objectif du développement et de la mise en œuvre du SSSTE est d'institutionnaliser un processus continu d'observation, d'identification, d'enregistrement, d'orientation, de référencement et de réinsertion des enfants dans une zone géographique précise et, si possible, de l'étendre ou le reproduire dans d'autres secteurs ou régions. Pour ce faire, le SSSTE nécessite un cadre basé sur le soutien et la participation de la communauté locale, du gouvernement à tous les niveaux ainsi que des autres acteurs impliqués dans la LTE. Le modèle ainsi conçu peut être utilisé lors de l'élaboration de SSSTE dans des secteurs spécifiques du TE, tels que l'agriculture commerciale, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle et les industries manufacturières, le secteur informel. Il est utile, cependant, que le SSSTE soit basé sur une zone, et couvre les différentes formes de TE dans une région géographique donnée.

¹⁰ Review of Emerging Good Practices, 2017. Effectiveness Review of Child Labour Monitoring Systems in the Smallholder Agricultural Sector of Sub-Saharan Africa. Effectiveness Review of Child Labour Monitoring Systems in the Smallholder Agricultural Sector of Sub-Saharan Africa. © 2017 International Cocoa Initiative (ICI).

2.4. Etapes importantes du SSSTE¹¹

La mise en place d'un SSSTE complet s'articule autour de six étapes importantes dont.

- a) Observation directe et régulière des enfants et leurs employeurs sur les lieux de travail ;
- b) Identification des enfants et des risques auxquels ils sont exposés ;
- c) Enregistrement des enfants dans une base des données avec des outils standards ;
- d) Vérification pour s'assurer qu'ils ont été retirés (ou que les risques ont diminué) ;
- e) Etude de cas de chaque enfant et Orientation vers les structures de prise en charge (un système de référencement); Stratégie de référencement (Enfants et Parents) ;
- f) Suivi afin de s'assurer qu'ils ont des occupations alternatives satisfaisantes et qu'ils ne retournent pas dans les PFTE.

2.5. SSSTE et la lutte contre le travail des enfants¹²

Le SSSTE repose sur six dispositifs qui suivent :

- a) Identification des PFTE ;
- b) Les filles et les garçons ayant l'âge légal pour travailler bénéficient de meilleures conditions de travail ;
- c) Les plus jeunes enfants sont soustraits au TE ;
- d) Les enfants disposent de meilleures solutions de remplacement pour l'avenir ;
- e) Les communautés sont engagées et impliquées dans la LTE ;
- f) Les autorités chargées de l'application de la loi et les prestataires de services sociaux possèdent davantage des connaissances et des capacités pour faire face au travail des enfants.

2.6. Mise en place du SSSTE

Le cadre de mise en place du SSSTE est l'association de partenaires (et les accords établis entre ceux-ci). Ces derniers animent et entretiennent le processus surveillance et du suivi du TE sous l'égide du gouvernement.

¹¹ UNICEF, 2016. Protocole national de référencement et contre-référencement des enfants en situation difficile en République Démocratique du Congo *document réalisé par la direction d'études et planification avec l'appui du fonds des nations-unies pour l'enfance*. République Démocratique du Congo ministère des affaires sociales, action humanitaire et solidarité nationale secrétariat général des affaires sociales et solidarité nationale.

¹² ILO, 2005. Guidelines for Developing Child Labour Monitoring Processes. International Programme on the Elimination of Child Labour (IPEC).2005. 92-2-117684-3 (print). 92-2-117685-1 (web pdf).

Un système intégré dans le travail régulier de l'administration locale, promeut l'institutionnalisation d'un mécanisme permanent de réponse au TE qui peut être mis en commun par tous les acteurs de la société œuvrant à l'élimination du TE.

2.7. La gestion de l'information du SSSTE¹³

L'information provenant de l'observation et du suivi peut être exploitée à des fins statistiques. Mais *son utilité première est d'assurer le traitement immédiat des cas de TE.*

La constitution de la base des données permet d'avoir les statistiques réelles et fiables du TE, les causes de leur présence au travail, leur moyenne d'âge et les informations sur leurs parents et leurs communautés. Ces informations peuvent être exploitées à la préparation préliminaire d'une étude minutieuse au cas par cas de ces enfants et leur référencement. Les Parties prenantes pourront recevoir des renseignements qui sont "connus" dans le système et se concentrer sur des activités telles que :

- (a) amender les renseignements "connus" ;
- (b) compléter les renseignements connus ;
- (c) fournir des mises à jour sur les progrès accomplis dans la gestion du travail des enfants.

Ainsi naîtra sûrement la coopération entre les communautés, les organismes gouvernementaux et les parties non gouvernementales, les organisations de travailleurs et d'employeurs. La régularité de l'enchaînement de l'action de surveillance et le suivi du TE confère au système son efficacité et encourage les employeurs et les communautés à appliquer la législation sur le TE et à maintenir leur engagement dans la LTE.

2.8. Importance du SSSTE (comment le SSSTE peut-il contribuer efficacement à l'élimination du travail des enfants : efficacité et pertinence)

L'importance du SSSTE dans l'élimination du TE est prépondérante dans la mesure où les enfants observés et identifiés avec les outils appropriés (fiabilité et précision des données) sont enregistrés dans une base des données fiable que le gouvernement peut exploiter à de multiples fins ; les enfants enregistrés sont orientés et référés vers les services fiables, connus et contrôlables, les enfants disposent de solutions durables pour leur avenir. Ainsi un enfant trouvé dans un site de travail peut être

¹³ ILO, 2005. Guidelines for Developing Child Labour Monitoring Processes. International Programme on the Elimination of Child Labour (IPEC).2005. 92-2-117684-3 (print). 92-2-117685-1 (web pdf).

minutieusement suivi de ce lieu jusqu'à sa réinsertion sociale avec des outils et procédés clairs et faibles. Les communautés se verront de ce fait engagées et impliquées dans la LTE. Le secteur privé s'engagera avec les communautés dans les solutions durables pour améliorer les conditions de vie et remédier au TE. Les autorités chargées de l'application de la loi et les prestataires de services sociaux auront davantage des connaissances et des capacités pour faire face au TE. Le gouvernement aura ainsi le moyen de coordonner l'information sur le TE provenant de plusieurs sources et par ricochet le moyen d'orienter sa politique de gestion du TE.

3. De l'étude de base sur les mécanismes existants en RDC (Lualaba et Haut Katanga)

Pour s'assurer de la nécessité d'un SSST en RDC, de l'étendue de ce système, le BIT a commandité une étude de base sur les mécanismes/outils de suivi existants en RDC dans le cadre de la LTEMA. L'étude de base consiste notamment à identifier tous les mécanismes et/ou initiatives et pratiques de surveillance, d'observation et de suivi du TEMA qui sont utilisés dans les provinces cibles du Haut Katanga et Lualaba, identifier les acteurs étatiques et non-étatiques impliqués dans la mise en œuvre de ces mécanismes avec leurs rôles et responsabilités respectives, mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces mécanismes avec un accent particulier sur les différents outils utilisés pour y arriver, identifier les gaps de ces mécanismes ainsi que les obstacles pour le rendre inclusif et enfin, fournir des informations pertinentes, précises et utilisables sur la mise œuvre desdits systèmes dans les provinces précitées.

3.1. Méthodologie de l'étude

L'approche méthodologique de l'étude de base a combiné les méthodes quantitative et qualitative. Elle avait également pris en compte les éléments de base tels que : revue documentaire, questionnaire d'enquête, visites sur site et bureau, entretiens et interviews en présentiel et téléphoniques.

3.1.1. Revue documentaire :

Analyses des instruments et mécanismes :

Il s'agissait d'analyser la conformité avec le cadre légal et la politique nationale à la réglementation conventionnelle de l'OIT en général et en particulier à la convention n°138 de l'OIT, adoptée en 1973 et ratifiée par 156 nations en 2010 qui porte sur l'âge minimum d'admission à l'emploi. Le paragraphe 3 de l'article 2 précise que l'âge minimum d'admission à l'emploi ou d'exercice d'une profession « ne devra pas être inférieur à l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire, ni en tout cas à quinze ans ». Elle

va permettre d'identifier si la législation congolaise actuelle a fait des efforts dans ce sens. Quant à la Convention 182 de l'OIT adoptée en 1999 et ratifiée par 173 nations en 2010, elle porte sur l'interdiction des PFTE et l'action immédiate en vue de leur élimination. L'article 2 précise que le terme enfant s'applique à l'ensemble des personnes de moins de 18 ans et l'article 3 alinéa identifient les PFTE comme entre autres d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Depuis 2016, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) a produit un guide sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. Ce guide recommande aux entreprises impliquées dans l'extraction et le commerce de minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque d'adopter une politique de diligence et de gestion des risques pour éviter que leurs choix d'approvisionnements ne contribuent à des conflits ou à des violations de droits humains. Tout en reprenant les principales conventions de l'OIT, l'OCDE veut préserver les enfants de tout travail dangereux s'effectuant dans un milieu malsain pouvant, par exemple, exposer des enfants à des substances, des agents ou des procédés dangereux, ou à des conditions de température, de bruit ou de vibrations préjudiciables à leur santé ».

En ce qui concerne l'exploitation minière artisanale, c'est en 1999 que l'arrêté ministériel autorise cette exploitation minière au Katanga en raison de l'envahissement des gisements par les anciens salariés de la Générale des Carrières et des Mines (GECAMINES) et la faiblesse des sociétés minières incapables de protéger leurs mines. La pauvreté des populations voisines des entreprises minières a amplifié les phénomènes. En 2002, le Code minier consacre définitivement l'exploitation minière artisanale en RD Congo. Dès lors le constat de la présence des enfants dans les mines artisanales est une réalité. Les enfants de moins de 18 ans sont nombreux dans les mines artisanales en RD Congo. Le rapport de l'AMNESTY et de AFREWATCH parle de plus de 40 000 mille enfants dans les mines en RD Congo.

L'ouverture par le Code minier de 2002 à l'exploitation artisanale des mines en RD Congo est une voie hasardeuse dans laquelle la RD Congo s'est laissé entraîner car elle a ouvert la voie à un nombre incalculable d'enfants dans les mines. Et le nouveau code minier de 2018, en reconnaissant « l'exploitant artisanal » ou « l'exploitation artisanale » sans moyens nécessaires à l'administration des

mines de contrôler l'utilisation des enfants a amplifié le phénomène. Dans les zones d'exploitation artisanales, la concentration des enfants travailleurs est en forte augmentation.

En ce qui concerne les textes légaux en RDC, nous pouvons citer quelques textes dont la loi n°09/001 du 10/01/2009 portant sur la protection de l'enfant ; l'Arrêté Ministériel N°12/CAB.MIN/TPSI/045/08 du 08 Aout 2008 fixant les conditions de travail des enfants ; la loi n°87-100 du 01/08/1987, portant code de la famille modifié par la loi n°16/008 du 15/07/2016 ; la loi cadre n°014-004 du 12/02/2014 sur l'enseignement, etc. ... qui régissent TE en général.

3.1.2. Réunion techniques avec les parties prenantes notamment directions provinciales de SAEMAPE, division du travail, division de la prévoyance sociale, division des affaires sociales :

Les échanges ont été tenus avec les différentes parties prenantes pour permettre de connaître la situation actuelle du problème, mais aussi d'informer les parties et solliciter leur collaboration dans la réalisation des activités de collecte des informations pour constituer la base des données.

1. Rencontres et échanges avec les divisions et services spécialisés impliqués dans l'encadrement des exploitants miniers artisanaux (ministère des Mines, SAEMAPE, Division des mines etc.), Ministère du plan, Ministère/Commissariat général du gouvernement en charge des affaires humanitaires et sociales genre, femme, et enfant, ...)
2. Rencontres et échanges avec les coopératives minières artisanales et autres opérateurs miniers,
3. Rencontres et échanges avec les acteurs locaux et internationaux (UNICEF, Pact-Congo, Vision mondiale, GIZ, ONG, Bon Pasteur etc ...) et de la société civile œuvrant dans le secteur des enfants dans les mines
4. Rencontre avec les communautés locales autour des sites miniers et ZEA, ...

3.1. 3. Enquêtes à l'aide d'un questionnaire bien élaboré pour la collecte des données quantitatives et qualitatives.

Un questionnaire d'enquête avait été élaboré pour recueillir les informations pertinentes en rapport avec l'existence ou pas des portions de SSSTE. Ce questionnaire était destiné aux organisations et structures étatiques identifiées et œuvrant dans le secteur du TE.

Sept grands points avaient fait l'objet du contenu pour cette recherche. Il s'agit de :

1. L'Organisation/Structure/Entité ;
2. La Nature de l'Organisation/Structure/Entité ;
3. Le mandat et prérogatives ;
4. L'expérience dans le TE ;
5. Les partenaires dans le TE ;
6. La sphère géographique ;
7. L'approche de la lutte contre le travail des enfants.

L'identification des partenaires clés œuvrant dans la thématique de TE avait été ainsi réalisée grâce au contenu de cet outil de collecte des informations bien élaboré (questionnaire d'enquête). Après validation du questionnaire, nous avons procédé à la négociation des rendez-vous pour les échanges avec les différentes parties prenantes. Des échanges fructueux ont été réalisés avec les partenaires à travers des questions de notre part et des réponses de leur part à chaque rendez-vous. Il ressort de ces échanges un niveau de réserve très élevé dans la manière de répondre de différents enquêtés pour confidentialité (détournement et/ou usage à d'autres fins inavouées) des informations partagées. Certains enquêtés avait montré plus d'ouverture, mais la majorité ne voulait pas partager les informations en entières (complètes).

Par ailleurs, beaucoup d'enquêtés avaient montré des limites en termes des réponses eu égard à la maîtrise de certains domaines d'intervention en plus du fait que leurs informations n'étaient soutenues par aucun outil physique pour la confirmation des affirmations dans la plupart des cas. Les explications fournies été basées sur la confiance des acteurs trouvé dans leurs lieux de travail.

3.1.4. Enquêtes à travers des échanges téléphoniques

Plusieurs cas d'entretien téléphoniques avaient eu lieu au cours de cette recherche. Les différents partenaires (enquêtés) contactés au téléphone, craignaient de partager des informations au risque de les voir utilisées pour d'autres finalités au détriment de leurs structures. Il sied de signaler que bien que certaines enquêtes eussent eu lieu en ligne, un questionnaire avait été partagé à cette fin à l'enquête pour faciliter les échanges et des réponses correctes en provenance des enquêtés.

Certains n'ont jamais répondu aux questions promettant de partager leurs réponses et cela est resté sans suite : c'est le cas de Pact et ceci malgré les visites à leurs bureaux et des promesses fermes.

3.1.5. Enquêtes à travers des entretiens

Plusieurs entretiens avaient eu lieu avec plusieurs enquêtés. En dépit de la réticence de certains enquêtés, nous avons pu recueillir des informations pertinentes ayant abouti à la rédaction de ce rapport. Cette approche fut très bénéfique, car elle a créé un climat de confiance durant les échanges de vive voix avec les différents enquêtés.

3.1.6. Analyse des forces et faiblesses, (SWOT)

Les forces

En ce qui concerne les forces de cette étude, nous pouvons retenir les informations ci-après :

1. L'existence des portions des mécanismes mises en place par certains acteurs pour lutter contre le travail des enfants dans les mines artisanales ;
2. L'existence de quelques outils spécifiques privés à chaque structure et/ou organisation ;
3. La présence de plusieurs acteurs sur terrains (services étatiques, ONG locales et ONG internationales et Agences du système des Nations Unies) ;
4. L'Existence des lois et textes légaux (lois congolaises et textes internationaux) contre le travail des enfants ;
5. L'Existence de quelques rapports et publications des acteurs au niveau locale et international.
6. La Perte de crédibilité et d'efficacité face aux partenaires nationaux et internationaux ;
7. L'Existence des archives de quelques réunions ayant abouti à des résolutions pour la mise en œuvre du SSSTE ;
8. Etc.

Les défis

En ce qui concerne les faiblesses dans la mise en œuvre d'un SSSTE, il y a plusieurs points à soulever à l'issue de cette recherche :

1. La Communication très limitée entre l'état congolais et les différents partenaires au niveau local et international, mais aussi entre partenaires locaux eux-mêmes et vice-versa pour les partenaires internationaux ;

2. L'Absence d'un outil ou des outils standards de collecte des données, chaque acteur prétendant avoir ces outils difficiles à partager avec les autres ;
3. L'Absence des bases des données même auprès de ceux qui arguent collecter les données et enregistrer les enfants
4. L'Absence de site internet canalisant les rapports, publications et autres travaux spécifiques du secteur minier notamment sur la lutte contre le travail des enfants ;
5. L'Absence de coordination des actions des ONG au niveau local et national ;
6. L'Absence des sanctions de la part du gouvernement congolais sur le manque de respect des clauses définies au moment de la présentation des actions des projets et des structures au pays ;
7. L'Absence ou la mauvaise/Non application de la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire sur toute l'étendue de la RD. Congo ;
8. La Perte d'argent, des moyens matériels et de temps par manque de communication et d'échanges d'informations avec les autres partenaires œuvrant dans les mêmes sites miniers autour des mêmes entreprises ;
9. La Perte de crédibilité face aux enfants, aux communautés locales, aux coopératives ; aux entreprises et services étatiques à travers des études identiques sur les mêmes sites pendant les mêmes périodes ;
10. Etc.

Opportunités

Les opportunités qui s'offrent aux structures au niveau locale et internationale dans la perspective du développement d'un SSSTE

1. La Création d'une plateforme de collaboration élargies aux partenaires nationaux et internationaux ainsi qu'aux services étatiques ;
2. ;
3. L'Economie des moyens financiers à travers le partage d'informations évitant des gaspillages d'argent à l'issu des répétitions des activités déjà réalisées par d'autres partenaires sur les mêmes sites miniers ;

4. Le Gain de temps à travers des échanges fructueux entre partenaires œuvrant sur les mêmes zones d'intervention menant à l'amélioration de leurs actions au profit de la communauté ;
5. L'Apprentissage issus des expériences des autres partenaires à travers des forums de restitution des études ;
6. Etc.

Menaces

Les risques liés au développement d'un SSSTE inclusif en rapport avec les ONG I locales et internationaux :

1. Le Risque de perte de crédibilité pour certaines organisations au niveau national et international à la suite de publication des données redondantes ;
2. Le Risque de ne pas atteindre les objectifs fixés pour l'éradication du TE d'ici 2025 en RD. Congo ;
3. Le manque de coordination des actions entre les différents acteurs, risque d'affaiblir les résultats obtenus sur terrain en laissant les enfants retournés dans les sites miniers ;
4. Le Découragement des enfants, et des autres parties prenantes au risque de ne plus participer activement ou au risque de diminuer le degré de collaboration dans le futur.
5. Le Risque de perte de crédibilité face aux bailleurs financiers, menant à la suppression des subventions et autres appuis aux ONG locales et internationales ;
6. Etc.

3.2. Les mécanismes et/ou initiatives existants

3.2.1. L'étude de base des mécanismes existants dans la surveillance et le suivi du travail des enfants au Lualaba et Haut Katanga : Résultats

A la lumière de SSSTE, mieux décrit dans la partie 2 de cette étude de base, nous avons observé les mécanismes ou les parties des mécanismes répertoriés (Observation, enregistrement, étude des cas, référencement), réellement opérants dans les deux provinces du Lualaba et du haut Katanga.

Nos observations sur sites et nos investigations auprès de différents acteurs révèlent les pratiques suivantes dans la lutte contre le travail des enfants dans les mines :

1. **Le constat de la présence et/ou du travail des enfants, assimilable à l'observation des enfants**, tout au long de la chaîne d'approvisionnement notamment sur les sites miniers artisanaux, au niveau des dépôts de chargement des minerais et autres centres de vente de minerais, le long du transport des minerais etc.

Certaines organisations internationales, locales et organismes de l'état se donnent la peine de circuler dans les sites miniers artisanaux, au niveau des dépôts de chargement des minerais et autres centres de vente de minerais pour voir s'il y a des enfants et ce que font ces enfants exactement et quels sont les dangers auxquels ils sont exposés.

Les ONGs et autres organisations de la société civile qui constatent cette présence des enfants et/ou le TE sur les sites miniers, les remblais des entreprises minières, les dépôts des minerais et autres le dénoncent souvent dans les médias et à travers des forums.

Les services de l'Etat dont la division des affaires sociales (DIVAS) et le SAEMAPE descendent sur le terrain dès qu'ils sont informés de la présence ou du travail des enfants pour étudier les mécanismes de leur sortie pour le premier et l'inspection des sites miniers et le renvoi des enfants de ces sites dans le cadre de l'exercice de diligence raisonnable pour le second.

Il s'agit par exemple de PACT Congo. Cette ONG déploie ses enquêteurs sur les sites (Kasulo, Kapata, etc.) et au centre de vente de MUSOMPO. Ces enquêteurs observent le TE, ils se rapprochent de ces enfants par dialogue, identifient ceux dont l'âge varie entre 14 et 17 ans, leur proposer une assistance au cas où les enfants acceptent de quitter les sites de travail par une formation et un Kit d'installation pour la réinsertion sociale.

Un autre exemple est celui de l'ONG Bon Pasteur. Cette dernière utilise des animateurs locaux pour observer les enfants en rupture familiale et les enfants travaillant dans les mines. Elle recueille certains de ces enfants et surtout les plus petits qu'elle sort des mines, les remet dans le circuit scolaire normale dans les écoles de la congrégation notamment.

RCS SASU, un organisme de diligence raisonnable et de traçabilité, à son tour fait le monitoring des incidents sur certains sites miniers dont Kasulo, Kamilombe et Midingi mais le focus n'est

pas TE. La présence ou le TE dans les mines constituent un des incidents auxquels les opérateurs miniers doivent trouver des mesures adéquates d'atténuation pour assainir leurs chaînes d'approvisionnement.

Il y a plusieurs bonnes raisons pour observer les enfants pour connaître leur développement, pour pouvoir en parler aux parents et pour planifier des activités et des interventions : recueillir l'information pour mieux connaître leurs difficultés.

2. **L'approche des enfants** trouvés dans les mines artisanales **pour identification et enregistrement**. Nombreux organisations et services étatiques rencontrés ont affirmé identifier les enfants dans les sites miniers bien qu'aucune preuve d'une telle action n'ait été partagée, ni les outils ou méthodes utilisés à cette fin. Lors de cette étude, nous n'avons pu accéder à aucune base des données, qui serait une preuve éloquentes d'une collecte des données des enfants rencontrés dans les mines. Bien que, nous ayons vu et rencontrés certains enfants sortis des mines et autres lieux de TE et pris en charge par les organisations comme Bon Pasteur, Maison Kwetu, Maison Thabita, PACT Congo etc, les méthodes/processus d'identification de ces derniers n'ont pas été partagés. Aucune de ces organisations ne dispose d'un mécanisme structuré dans l'identification, l'enregistrement et la collecte des données des enfants car nous n'avons vu aucun outil.

Beaucoup de services de l'Etat engagé dans l'identification et l'enregistrement des enfants n'ont pas d'outils pour le faire et ne disposent presque pas d'information provenant des autres acteurs. Cela signifie en d'autres termes que cette activité primordiale pour les données statistiques consistantes et le suivi des enfants est quasi inexistante. La preuve palpable est que nous n'avons pas de statistiques fiables sur le TE dans les mines au Lualaba et au Haut Katanga

3. **La prise en charge des quelques enfants rencontrés dans les chaînes d'approvisionnement des minerais** (ceci peut ressembler à un référencement des enfants après étude des cas et orientation des enfants dans un SSSTE normal). L'étude de base nous a laissé sur notre soif quant au mécanismes mis en place pour étudier les cas des enfants travaillant ou sortis des mines. Il est vrai que telle ou telle autre organisation a sorti les enfants des mines. Mais nous

ne pouvons dire avec exactitude où sont allés ces enfants, et ce qu'ils sont devenus. Le Gouverneur de la province du Lualaba a sorti plusieurs enfants des mines en partenariat avec PACT Congo et nous n'avons pu obtenir ni les preuves matérielles de l'orientation de ces enfants ni leurs destinations finales après les mines. Nous avons rencontré quelques enfants sortis des lieux de travail dont les mines auprès de Bon Pasteur dans leurs écoles, nous ne pouvions tracer le processus par lequel ils y sont arrivés faute de documentation appropriée. Cette documentation pourrait exister mais nous ne l'avons pas vu car les faits ne sont pas documentés. Ceci démontre le grand défi sur le processus de référencement pour une meilleure réinsertion des enfants, tel que le SSSTE le préconise.

Nous avons vu quelques initiatives de développement des moyens de subsistance (les cas du programme Cobalt pour le développement sur le village Kisote avec l'ONG Bon Pasteur) pour renforcer les revenus des parents en vue de la prise en charge des enfants. Mais là encore, il était plus compliqué d'établir le lien étroit entre cette activité et le TE.

Quelques exemples des enfants ayant bénéficié du programme « WATOTO INJE YA MUNGOTI » de PACT peuvent servir de cas de référencement dans la prise en charge des enfants sortis des mines. En effet, PACT a procédé à la remédiation du TE dans les carrières et mines par leur orientation vers l'éducation formelle (Remise des Kits scolaires) pour les plus jeunes et la formation professionnelle aux métiers pour les adolescents qui avoisinent 13 à 17 ans.

Nous avons pris langue avec certaines maisons de prise en charge des enfants sortis des lieux de travail dont les mines et nous avons vu certains enfants qui y sont hébergés. Nous citons à titre d'exemple la Maison Kwetu, la maison Thabita etc. Cependant il est compliqué sinon impossible de retracer le chemin parcouru par ces enfants pour y arriver.

4. **La réinsertion sociale des enfants.** Au cours de cette étude, nous avons eu quelques cas isolés des enfants sortis des mines ayant bénéficié de l'encadrement de PACT CONGO et BON Pasteur. PACT affirme avoir remis des Kits d'apprentissage (coupe et couture, réparation des

motos, etc.) et de réinsertion aux enfants formés dans différents métiers et réinsérés dans leurs communautés. Nous n'avons pas pu accéder aux statistiques et données de ces enfants réinsérés.

Certaines ONGs et services étatiques dans le Lualaba et le Haut-Katanga tentent de mettre en place des initiatives ou structures pour la prise en charge des enfants qui travaillent dans les mines, mais ces initiatives et/ou structures ne répondent absolument pas à un système cohérent et inclusif de surveillance et suivi du TE.

3.2.2. Les acteurs existants dans les mécanismes existants (description des rôles et responsabilités) Qui fait quoi avec quel outil ?

Il est question, dans cette section, de classifier les acteurs selon leur secteur de travail dont les services étatiques, les ONG locales, les ONG internationales et le secteur privé. Nous avons procédé à la description des rôles et des responsabilités de chaque acteur. Qui fait quoi avec quel outil ?

Le constat fait tout au long de l'étude démontre qu'il y a plusieurs acteurs sur le terrain dans la cadre de la LTE. Il s'agit notamment de : *services étatiques ; les ONGs nationales ; les ONGs internationales ; les Agences du système des Nations Unies ; les acteurs du secteur privé etc.*

3.2.2.1. Les services étatiques :

Au niveau provincial, le nombre des services présents varie selon que l'on se trouve au Haut-Katanga ou au Lualaba. La Province du Lualaba fonctionne actuellement avec plusieurs services étatiques comparativement à la province du Haut-Katanga.

Ainsi, dans la province de Haut-Katanga, 7 services spécialisés ci-après ont été recensés : La Division Provinciale de Prévoyance Sociale ; la Division Provinciale du Genre Famille et Enfant ; la Division Provinciale des affaires sociales (DIVAS) ; la Division provinciale du plan ; l'Inspection Provinciale du travail ; la division des mines; et le SAEMAPE.

Au Lualaba, au-delà de 7 services qui existent au Haut Katanga, il y fonctionne deux services spécialisés donnant un total de 9 services spécialisés actifs sur terrain. Il s'agit notamment du comité provincial de surveillance et d'alerte (CPSA), et la Direction Provinciale de l'Artisanat minier et suivi des procédures.

Les services étatiques recensés

N°	SERVICES	DOMAINES D'INTERVENTION	OBSERVATION
1	Division Provinciale de la Prévoyance Sociale	Observation des enfants sur sites, Identification des enfants sur sites et Sensibilisation sur le TE	
2	Division Provinciale de Genre Famille et Enfant	Observation des enfants sur sites, Identification des enfants sur sites et Sensibilisation sur le TE	
3	Direction Provinciale de réforme de l'artisanat minier	Application des textes légaux et réglementaires sur les mines artisanales selon la Nouvelle vision du code minier de 2018	Lualaba
4	Inspection provinciale du travail	Contrôle et sanction, Identification des enfants sur sites et Sortie des enfants des sites	
5	SAEMAPE	Inspection des sites miniers, Encadrement des enfants et Sensibilisation sur le TE	
6	Commissariat Général du gouvernement en charge des affaires Humanitaire et sociale genre enfant et famille	Formation des enfants aux métiers, Encadrement des enfants et Sensibilisation sur le TE	
7	Division de Fonction Publique et suivi/Travail et Suivi Programme de Réinsertion des enfants	Observation des enfants sur sites ; Identification des enfants sur sites ; Enregistrement des enfants et Sensibilisation sur le TE	Lualaba
8	Division de Plan du Lualaba	Identification des enfants sur sites ; Orientation des enfants et Enregistrement des enfants	
9	Comité Provincial de Surveillance et d'Alerte (CPSA)	Identification des enfants sur sites, Sortie des enfants des sites, Encadrement des enfants, Hébergement des enfants et Sensibilisation sur le TE	

Description des rôles et des responsabilités

Le gouvernement élabore les outils et les politiques pour éliminer le TE dans les mines. C'est ainsi que le gouvernement met en place des stratégies, programmes, politiques et outils tels que la CISTEMA, le PAN et le SSSTE (CLMS) en cours pour éliminer le TE. Les différents services techniques font le suivi de la mise en œuvre de ces politiques et stratégies et font respecter la loi (application des textes réglementaires et vulgarisation de la nouvelle vision du code minier de 2018). Il sied de mentionner que les services spécialisés ont aussi le devoir de se faire former, d'actualiser leurs connaissances, d'informer et de procéder au renforcement des capacités des leurs agents et techniciens et des communautés locales pour une protection de l'enfant à travers l'approche de protection communautaire et aussi de vulgariser le cadre légal et politique, de sensibiliser, de plaider et d'assurer que les lois et stratégies sont appliquées et que les sanctions y relatives sont infligées.

Les différents services spécialisés de l'état jouent également plusieurs rôles, dont la sensibilisation des familles et des communautés ; le renforcement du système de protection de l'enfance ; l'amélioration du travail social, y compris la formation et la mise à disposition de travailleurs sociaux ; la formation et le renforcement des capacités des acteurs communautaires et le développement des mécanismes de référencement des travailleurs sociaux pour un accès aisé aux services sociaux de base pour les enfants vulnérables. Par ailleurs, leurs actions sont limitées à cause de moyens limités mis à leurs dispositions, ne permettant pas la mise en œuvre effective des politiques définies par le gouvernement de la RD. Congo.

Cinquante-sept ans (57 ans) après la création d'un ministère des affaires sociales, il est malheureusement constaté que la RDC se caractérise par l'absence de services sociaux de base et un nombre de travailleurs et assistants sociaux très insuffisant. Ce service engendre deux nouvelles rubriques dans le budget de l'État (aides et secours, et bienfaisance publique). C'est ainsi que *l'attestation d'indigence* était alors conçue et livrée. Elle est encore aujourd'hui un des principaux mécanismes utilisés par le gouvernement pour lutter contre l'exclusion sociale et assurer l'équité dans l'accès aux services sociaux de base aux individus considérés comme les plus démunis

3.2.2.2. Les ONGs nationales :

Il ressort de cette analyse qu'il y a 18 ONGs locales œuvrant dans le Lualaba constituant le double des effectifs des ONGs locales enquêtées et œuvrant dans le Haut-Katanga. Cette situation montre

l'importance des activités dans les sites miniers artisanaux et l'importance accordée au TE par ces ONGL au Lualaba.

Il s'agit de :

- BDD ; Bureau diocésain du développement (Caritas Kolwezi) ;
- IBGDH ;
- ADDH (Action pour la Défense des Droits Humains) ;
- FARJA ;
- RECONFORT (ASBL) ;
- ASSOCIATION LA JUNGLE ;
- NEEMA ; MAISON WENGI ;
- Humanitarian Emergency Rescue Action for Need (HERAPIN);
- Association Lumière des Enfants pour le Développement ;
- Communauté championne USHINDI ;
- Communauté Championne EKIMA ;
- Maison Kwetu (Orphelinat) ;
- BIBI SAWA ;
- HEAR CONGO
- et la Victoire.

Les analyses de cette étude démontre qu'il y a deux groupes d'intervention qui se dégagent. Il s'agit de ceux qui se focalisent sur l'hébergement des enfants, dont les maisons MAISON WENGI, Maison Kwetu (Orphelinat) et THABITA d'une part et d'autres part des structures focalisées sur le travail de terrain notamment : l'observation, la sensibilisation, l'identification, l'enregistrement, l'orientation, le référencement, la formation, etc. La plupart de structures locales sont très limitées en financement de telle sorte que leurs domaines d'intervention sont fonction des projets financés par plusieurs bailleurs externes conditionnant leurs interventions. Les différentes ONGL devenant ainsi redevables face à leurs bailleurs des fonds.

Les ONGs Du Lualaba

NO	ONGs	Domaines d'intervention	Observation
1	Bureau diocésain du développement (Caritas Kolwezi) ;	Encadrement, Formation et Réinsertion	
E	BIBI SAWA	Identification, Sensibilisation et Apprentissage des métiers	
3	Maison Kwetu (Orphelinat) ;	Sensibilisation, Accueil-écoute, Accompagnement psychosociale, Réunification familiale/sociale et Prise en charge	
4	Communauté Championne EKIMA	Identification, Sensibilisation, Accompagnement Et Réinsertion des enfants	Aucun outil fourni
5	Communauté championne USHINDI	Sensibilisation, Identification, Apprentissage des métiers et réinsertion des enfants	
6	Association Lumière des Enfants pour le Développement	Observation des enfants sur sites, Identification des enfants sur sites et Sortie des enfants des sites	
7	Humanitarian Emergency Rescue Action for Need (HERAPIN);	Constat et Etat de lieu sur le TE et Protection de la mère et de l'enfant, Promotion socio-économique	
8	MAISON WENGI	Identification, Documentation, Réinsertion et prise en charge des enfants	Service
9	FARJA	Identification, Sensibilisation et Apprentissage des métiers	
10	ASSOCIATION LA JUNGLE	S'occupe de l'Encadrement des enfants (pendant les vacances) Et de la Sensibilisation contre le TE dans les mines et les ZEA	
11	NEEMA	Sensibilisation sur la lutte contre le TE et Sensibilisation sur les AGR	
12	RECONFORT (ASBL)	Identification et Sensibilisation, Formation et Réinsertion	
13	IBGDH	Se focalise sur la Recherche et les rapports	
14	ADDH (Action pour la Défense des Droits Humains)	Sensibilisation et Identification des Enfants dans les Mines	
15	HEAR CONGO	Sensibilisation sur toute forme de TE et Prise en charge psychologique, Réinsertion socio-économique	
16	La Victoire.	Encadrement des enfants	Service
17	ORPHELINAT THABITA	Logement, Encadrement, Education et Prise en charge	

Par ailleurs, dans le Haut-Katanga, l'étude démontre que la province ne compte que huit ONGs nationales menant des actions effectives sur le terrain dont :

Les ONGs recensées au Haut Katanga

NO	ONGs	Domaines d'intervention	Observation
1	L'Observatoire Congolais de l'Environnement (OCE)	Observation des enfants sur sites, Identification des enfants sur sites, Formation et accompagnement technique des parents, ONG et services de l'état	
E	OMGC (Oil, Mining and Governance),	Observation des enfants sur sites, Identification des enfants sur sites, Formation et accompagnement technique des parents, ONG et services de l'état	
3	Prospérité partagée (PP)	Sensibilisation, Accueil-écoute, Accompagnement psychosociale, Réunification familiale/sociale et Prise en charge	
4	African Resources Watch (Afrewatch)	Observation des enfants sur sites, Identification des enfants sur sites, Formation et accompagnement technique des parents, ONG et services de l'état	Aucun outil fourni
5	L'Initiative pour le développement (ID)	Observation des enfants sur sites, Identification des enfants sur sites, Formation et accompagnement technique des parents, ONG et services de l'état	
6	AFEDECO,	Sensibilisation sur la lutte contre le TE, Formation sociale sur le TE, Identification et protection des enfants travailleurs, Sortir les enfants des sites miniers et Œuvres caritatives en faveur des enfants (construction des salles des classes ; appui aux associations féminines en AGR afin de soutenir la scolarisation de leurs enfants)	
7	Groupe One	Constat et Etat de lieu sur le TE et Protection de la mère et de l'enfant, Promotion socio-économique	
8	PABEA Cobalt.	Identification, Documentation, Réinsertion et prise en charge des enfants	

Domaines d'intervention, description des rôles et des responsabilités

Les domaines d'intervention ci-après avaient été révélés à l'issu des analyses effectuées : Il s'agit de l'observation des enfants sur sites ; *identification des enfants sur sites* ; *sortie des enfants des sites* ;

orientation des enfants ; enregistrement des enfants ; référencement des enfants ; formation des enfants aux métiers ; encadrement des enfants ; hébergement des enfants ; scolarisation des enfants ; sensibilisation.

Cependant, il sied de signaler que pour ce qui concerne les deux provinces (Lualaba et Haut-Katanga), aucune différence significative n'avait été relevé à l'issu des analyses comparatives effectuées en ce qui concerne les domaines d'interventions des ONG locales.

Pour ce qui concerne le Haut-Katanga, presque toutes les ONGL se focalisent dans l'observation, la sensibilisation et les enquêtes qui aboutissent à des publications ? C'est le cas de l'OCE, Afrewatch, OMGC, Initiative pour le développement et prospérité partagée.

En ce qui concerne l'OCE plusieurs activités avaient été réalisées à l'instar du projet sur la « **Sensibilisation des ménages sur les effets néfastes du travail des enfants et lutte contre la Covid-19 dans les zones d'exploitation minière artisanale (ZEA) du Haut-Katanga et de Lualaba (R.D Congo)** ».

L'objectif de ce projet était de Contribuer à la LTEMA et à la lutte contre COVID-19 dans les provinces du Haut Katanga et du Lualaba, par la sensibilisation des ménages au sein des ZEA.

Les objectifs spécifiques étaient :

- Sensibiliser au moins 1.000 ménages sur les effets néfastes du TE dans les mines et sur les sites miniers artisanaux dans les deux provinces ;
- Sensibiliser au moins 1.000 ménages sur la lutte contre Covid-19 dans les zones d'exploitation minière artisanale (ZEA) des deux provinces.

Les groupes cibles étaient :

- **Les ménages** dans et autour des zones d'exploitation minière artisanale au Haut Katanga et dans le Lualaba (les parents des enfants travaillants dans les mines ou à risque de travailler sur les sites miniers artisanaux) ;

La mise en œuvre au travers les réunions avait pu réunir les organisations ci-après :

- **Les coopératives d'exploitations** minières artisanales ;
- **Les acteurs sociaux impliqués** au niveau local dans la LTEMA ; Commissariat général du gouvernement en charge des affaires humanitaires et sociales genre, enfant et famille ; Ministère du Plan ; Ministère de la Santé ; Coordination Provincial de la Riposte contre Covid-19 ; Commune de DILALA ; SAEMAPE Lualaba SAEMAPE Likasi ; Commune de SHITURU ; Bureau de Kakanda, Etc.

Comme résultats : effectifs des enfants dans les sites :

- Un total de 2.229 enfants sur les 500 ménages sensibilisés ;
- Une Moyenne de 4 enfants/ménage (un taux très élevé) ;
- Dans la plupart des sites, le nombre de garçons travaillant dans les mines est élevé que celui des filles
- Tilwizembe, Mutoshi et Kapata regorgent un nombre élevé des enfants travaillant dans les mines
- Dans la plupart des sites, le nombre des filles scolarisées est élevée que celui des garçons
- UCK regorge plus d'enfants scolarisés que les autres sites
- Les parents envoient leurs enfants dans les mines tout en sachant que ce travail est dangereux pour eux et leurs sociétés.

Environ, 30 structures locales dans le Haut-Katanga avec une moyenne de 500 enfants travaillant localement de manière active sur l'hébergement des enfants. Les plus remarquables des structures se focalisent sur l'hébergement des enfants au niveau locales. Il s'agit de : Maison Kimbiliyo, Mutoto, Bakanja, Kitumaini, Imani, amani, katimel, AFEOA et AFEMDCO. La plupart fonctionne avec des appuis de l'UNICEF et de Vision Mondiale.

Par ailleurs, une situation similaire se fait voir dans la province du Lualaba où il est observé que la plupart des structures locales s'orientent vers les mêmes domaines d'intervention. IBGDH, Caritas Kolwezi, ADDH, BIBI SAWA, etc., sont des exemples de cette réalité.

Les analyses relèvent des catégorisations des ONGL selon leur niveau de spécialisation et leurs capacités d'intervention, mais aussi les moyens techniques et financiers en leur possession. Il est important de signaler qu'en RD. Congo, la plupart des ONG locales agissent en fonction des appuis financiers et techniques de plusieurs bailleurs internationaux. Un nombre limité des ONGL, intervient avec les moyens propres. Par conséquent le rôle de chaque ONGL serait une fonction des moyens financiers et techniques disponibles et moins de son domaine d'intervention choisi à l'origine (à la création de l'ONGI) et cette situation pourrait constituer un facteur négatif sur les activités avec possibilité d'influencer le niveau de responsabilité de chaque ONGL face à la problématique du travail des enfants dans les mines.

Le choix du domaine d'intervention semble ne pas être fait en fonction d'un programme interne des ONGL, mais plutôt dicté par les appuis financiers et techniques en provenance de plusieurs partenaires internationaux avec des agendas bien fixés. Cela influe de manière particulière sur l'orientation des actions et interventions des ONGL dans la LTEMA et la réserve observée pour le partage des informations entre les ONGL, ONGs INTERNATIONALES et l'état congolais.

Certaines ONGL œuvrent dans les deux provinces et d'autres restent dans une seule province. Leurs actions demeurent dictées par des appuis financiers ponctuels guidés par des offres des partenaires internationaux dans l'ensemble.

Les ONGL jouent plusieurs rôles dont la sensibilisation des familles, des communautés, des entreprises, des coopératives et services spécialisés de l'état. Elles contribuent efficacement au renforcement du système de protection de l'enfance ; l'amélioration du travail social, y compris la formation et la mise à disposition de travailleurs sociaux; la formation et le renforcement des capacités des acteurs communautaires et le développement des mécanismes de référencement des travailleurs sociaux pour un accès aisé aux services sociaux de base pour les enfants vulnérables à travers des projets d'accompagnement des communautés et autres services par des appuis technique et financier des ONGs Internationales et autres partenaires bilatérales. Par conséquent, cette situation rend lourd les échanges d'information, la priorité étant orientée vers les bailleurs des fonds au détriment du gouvernement pour qui le travail est réalisé, et qui se voit servi en dernier lieu.

Parmi les facteurs limitatifs affectant la LTEMA en RD. Congo, on peut aussi citer la non prise en compte de la place de l'enfant dans sa famille et communauté comme étant un tout, un ensemble. L'approche des communautés protectrices permettra de coordonner les interventions des parties prenantes de développement présentes au niveau local et de consolider les capacités des délégués des comités locaux de développement (CLDs) à identifier et à référencer les enfants travaillant dans les mines vers les services sociaux de base (santé, éducation et formation professionnelle, état civil et protection judiciaire) d'une part et d'autre part, nouer des liens entre les systèmes formels à travers le CLD et informel de protection de l'enfance et dans la gestion des cas des enfants sortis des mines et surveiller les progrès de développement communautaire sur base des plans de développements locaux (PDL) des ETDs.

Par ailleurs, les interventions de la majorité des ONGL se sont orientées vers le renforcement des systèmes et des capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux pour diriger les interventions contre le TE. Mais également, s'orienter vers l'affermissement et la mise en œuvre efficace des *cadres réglementaires et politiques* au niveau national et provincial.

L'engagement avec les acteurs de l'industrie extractive locale et la *promotion des pratiques responsables* pour prévenir le TE dans les chaînes d'approvisionnement et renforcement des capacités des acteurs gouvernementaux et OSCs au niveau des provinces et des territoires pour la gestion demeure faible. La coordination et la mise en œuvre harmonisées des réponses pour combattre le TE dans les mines constitue un défi majeur à atteindre pour une mise en place du SSSTE.

De ce qui précède, la communauté devrait être placée au centre de toute chose en tant qu'acteur et bénéficiaire de la protection de ses propres enfants. Cette approche serait mieux adaptée pour la mise en place d'un système SSSTE/CLMS. Dans l'ensemble, les ONG locales ne font pas beaucoup d'actions très durable dans le temps puisque dans la plupart des temps, leur financement est très limité (courte durée).

3.2.2.3. Les ONGs internationales et les Agences du système des Nations Unies

Plusieurs ONGs Internationales interviennent dans les deux provinces de manière active. Il s'agit de : Pact-Congo, Bon Pasteur, IMPACT, RCS GLOBAL SASU et Save the Children., USAID et GIZ. L'UNICEF et l'OIT sont également très présents et le TE fait partie de leurs missions au quotidien. Il ressort de l'étude que les ONGL/ONGs Internationales représentent 60 pourcents des structures actifs sur terrain dans les deux provinces enquêtées comparativement aux services étatiques et aux autres structures d'appui dans la LTEMA. Ceci expliquerait le rôle très important que joue les acteurs au sein de différentes structures dans la lutte contre le TE dans les zones minières en DR. Congo.

N°	Organisations et/ou ONGs	Domaines d'intervention dans le TE	Observation
	PACT CONGO	Sensibilisation, Renforcement socio-économique, Remédiation sur le travail des enfants dans les carrières et mines et Renforcement des capacités Organisationnelles, enquêtes et recherches	

	BON PASTEUR	Protection/Sauvegarde de l'enfance, Education des enfants, Sensibilisation aux droits de l'enfant Nourrir et intégration dans le système éducatif formel	
	RCS GLOBAL SASU	Au quotidien, le personnel de RCS Global est déployé sur les sites d'ASM pour enregistrer les incidents via une application dédiée sur smartphone. Ces incidents sont analysés par une équipe locale puis internationale, et traduits en risques et actions correctives. RCS Global travaille ensuite à travers un processus mensuel d'actions correctives pour améliorer les conditions du site en assignant des actions correctives aux acteurs locaux et en suivant leur progression et leur achèvement. L'ensemble des données est communiqué à la chaîne d'approvisionnement et aux parties prenantes afin de fournir un flux de données d'amélioration continue pour le suivi de l'impact ESG et le reporting.	
	GIZ	Sensibilisation contre le travail des enfants dans les mines	
	UNICEF - Lubumbashi	Identification des enfants, mécanisme et outils de référencement des enfants, Gestion des cas et Monitoring du travail des enfants dans les mines en RDC	
	IMPACT	Programmes de soutien à l'autonomisation économique des femmes et encadrement des enfants avec la maison Kwetu	
	OIT	Lutte contre le travail des enfants dans les mines artisanales et les sites miniers artisanaux, renforcement des capacités du gouvernement et ses partenaires	
	VISION MONDIALE	Contribue à la mise en place des Mécanismes légaux/ mise en appel (Loi, convention intervention TE respecter les engagements pour le gouvernement, les communautés maîtrisent les connaissances sur le cadre légale, les communautés disposent des mécanismes de résiliences. La loi peut punir les enfants, apprendre aux enfants leurs droits et devoirs etc. Dialogue engagement des parties prenantes (actions du gouvernement dans les domaines sociaux et Economique, santé cadre légale, dialogue, identifier si c'est ça qui se fait au niveau local. Zones d'action : Ecoles privées fait, Responsabilités communautaires (opportunités chance pour protéger les enfants DDU, programme d'action sociale, les enfants ont-ils une structure de pression ? Analyse de conformité, prévision du gouvernement, appel aux rôles et responsabilités des acteurs à différents niveau et renforcement des capacités	

Domaines d'intervention, description des rôles et des responsabilités

Plusieurs domaines d'intervention sont ressortis des analyses effectuées : Il s'agit de l'observation des enfants sur sites ; identification des enfants sur sites ; sortie des enfants des sites ; orientation des enfants ; enregistrement des enfants ; référencement des enfants ; formation des enfants aux métiers ; encadrement des enfants ; hébergement des enfants ; scolarisation des enfants et sensibilisation des parents sur la thématique.

Les rôles et responsabilités diffèrent également en ce qui concerne les organismes internationaux :

Les ONG internationales et Agences des Nations Unies ci-après interviennent dans les deux provinces : UNICEF, OIT, World vision , Bon Pasteur, IMPACT et RCS SASU. Pour ce qui concerne leurs domaines d'intervention, la plupart de ces ONG Internationales travaillent presque sur les mêmes domaines à quelques différences près quelle que soit la province.

Deux Agences du système des nations unies dont l'UNICEF et l'OIT se distinguent des autres ONG Internationales de par leurs missions spécifiques telle est le cas de la survie, la protection spéciale, et l'épanouissement, pour l'UNICEF, alors que pour l'OIT, c'est la promotion de la justice sociale, les principes et droits fondamentaux au travail, le monde du travail, etc., le travail des enfants, le travail forcé, santé et sécurité au travail et dans les mines et bien d'autres.

Par ailleurs le reste des ONG Internationales se sont spécialisées sur un nombre restreint des domaines d'activités. Il s'agit de *Pact, Bon Pasteur, vision mondiale et Impact* qui privilégient les actions relatives à L'observation des enfants sur sites, à l'identification des enfants sur sites, à la sortie des enfants des sites, à l'orientation des enfants, à l'enregistrement des enfants, au référencement des enfants et enfin à la Formation des enfants aux métiers ; l'encadrement des enfants et la **Sensibilisation** sur le TE.

En troisième lieu, nous avons **RCS GLOBAL SASU : avec un domaine d'intervention très limité** (monitoring des incidents liés à la chaîne d'approvisionnement avec la présence et/ou le travail des enfants sur sites comme incident ; Il sied de signaler que les ONG Internationales ne coordonnent pas leurs actions sur terrain. La plupart œuvre de manière particulière en fonction de leurs objectifs.

Analysons les activités de quelques ONG Internationales dans la LTE et les mécanismes mis en place.

Pact-Congo :

Pour ce qui concerne Pact, il est actif dans la sensibilisation et la remédiation de manière pratique sur terrain. Les projets de LTEMA sont mis en œuvre dans 19 communautés minières de la province du Lualaba. Il s'observe sur terrain une mise en place de 16 comités de noyaux mis en place dans dix-neuf (19) communautés minières dans les deux communes de la ville de Kolwezi et villages environnants dans la province du Lualaba. Les six quartiers concernés sont : Kasulo, Kapata, Musonoie, Mutoshi, Uck & Luilu. Villages environnants : Musompo, Tilwezembe, Tshala, Kabamba, Kamimbi, Kashala, Tshamundende; Samukinda, Kipepe, Samukonga, Kanyembo, Kisangama, Ndzanzama. Pact collabore de manière étroite avec le gouvernement de la RDC dans la LTEMA. L'implication du Gouvernement dans la LTE est visible à travers la création de CPSA, CISTEMA/National, etc.

Le changement de comportement est pris en compte dans la mise en œuvre des activités. Les actions s'orientent également dans la prise en compte du danger lié à la présence des enfants dans les sites miniers par les membres de communautés vivant dans les sites miniers et communautés environnantes grâce aux sensibilisations et formation sur la parenté positive responsable (présence des noyaux à tous les sites de projet).

Les ressources disponibles semblent être limitées pour appuyer les enfants identifiés dans les carrières et sites miniers ; les enfants moins âgés, de 6 à 14 ans, sont les plus éligibles au programme de l'éducation formelle et de rattrapage scolaire que l'enseignement professionnel.

World vision :

World Vision est une organisation chrétienne d'aide humanitaire, de développement et de plaidoyer qui aide les enfants, les familles et les communautés du monde entier à s'épanouir en luttant contre les origines de la pauvreté et de l'injustice.

Par ailleurs World Vision, dans ses rôles, se focalise de manière précise sur le bien-être et le développement transformationnel. Dans le grand Katanga, ses activités sont orientées autour de quatre

grands projets : *Education, santé, moyens de subsistance (livelihood), Wash et parrainage des enfants*. Leurs activités sont axées autour des plaidoyers et l'élimination des PFTE. World Vision se focalise ainsi sur les domaines d'intervention ci-après : l'identification, la sortie des enfants des sites, l'orientation des enfants, l'enregistrement des enfants, la formation des enfants aux métiers, la scolarisation des enfants, la sensibilisation sur le TE. Les zones d'interventions ci-après ont été citées pour le compte de World Vision dans la province du Haut-Katanga : (Kipushi et Kambove) Communautés de la commune de Ruashi, Kasungami, quartier Luwowoshi, cité de Kipushi, Gbadolitem Kigoma. Quant au Lualaba, il y a (Mutoshi), Kwango et Kimbaseke, etc. Cette liste n'est pas exhaustive, car World vision agit dans plusieurs autres provinces (Congo-central (Kisantu), Kasai central (Kananga), Nord Kivu (Beni, Butembo) et Sud Ubanguï (Gemena)) et coin du pays.

Depuis 2019, World Vision avait officiellement lancé sa campagne qui vise à contribuer à réduire l'exploitation et les PFTE en RDC à l'horizon 2023 en mobilisant tous les acteurs congolais à tous les niveaux, à travers une campagne de protection de l'enfant. Cette campagne vise spécifiquement à contribuer aux 4 objectifs suivants : réduire le recrutement des enfants par les forces armées, réduire le TE dans le secteur de mines, réduire l'exploitation économique des enfants et réduire l'exploitation sexuelle des enfants, y compris la prostitution forcée. A la suite de lancement de cette campagne à Kinshasa, il avait été recommandé à chaque sous-bureau de World vision RDC de procéder au lancement de même type de campagne selon le thème lié au contexte spécifique tel que défini pour chaque zone. Pour le cas de la zone sud qui prend en compte les Provinces du Haut-Katanga, Lualaba, Tanganyika et Haut-Lomami, la campagne vise à Contribuer à la réduction à 30% de la présence des enfants de 6 à 18 ans dans les mines par l'éducation pour leur autonomisation d'ici 2023.

Bon Pasteur

Bon Pasteur a pour rôle de promouvoir le développement communautaire et les droits de l'homme par le biais de moyens de subsistance alternatifs, de la protection sociale, de l'autonomisation économique, de l'éducation, de l'élimination de la pauvreté, du plaidoyer et surtout, en s'attaquant aux causes profondes de toutes les formes de TE dans les communautés minières. L'objectif est de créer des espaces sûrs pour les enfants. Les domaines d'intervention de Bon Pasteur sont les suivants : observation des enfants sur sites, identification des enfants sur sites, sortie des enfants des sites, orientation des enfants, enregistrement des enfants, référencement des enfants, formation des enfants

aux métiers, encadrement des enfants, sensibilisation sur le TE. Bon Pasteur fait la protection, la sauvegarde de l'enfance, l'éducation des enfants, la sensibilisation aux droits de l'enfant et nourrir et intégrer le système éducatif formel.

Bon Pasteur dispose d'une école primaire et secondaire servant en même temps d'un centre de formation. Les enfants sortis des mines dans les différents sites au Lualaba sont directement orientés vers l'école ou les centres de métiers, voir même vers certains centres d'hébergement (Foyer social Maison kwetu de Père Damien qui s'occupe des enfants d'âge variant entre 8 et 17 ans et en plus de travaille avec les affaires sociales, commissariat genre, famille et enfant, certains ONG et le FNPSS). Par ailleurs, il se pose un sérieux problème des outils de travail qui ne sont pas encore élaboré. Cependant, Bon Pasteur recours aux questionnaires d'enquêtes, dialogues, fiches de collectes, carnets des notes et photos pour enregistrer des informations. Bon Pasteur est très actif dans le Lualaba dans les deux communes de Dilala, de Manika, et de manière précise à kanina, mukoma, kabamba, kapata, tshala, musonoi, kisote) mais également dans les autres territoires de la province du Lulaba, tel est le cas du Secteur de Luilu et de moins en moins dans le Haut-Katanga. Ce travail se fait sur terrain par l'intermédiaire des travailleurs sociaux et se poursuit par les diverses sensibilisations dans les sites miniers, les églises, les marchés.

Impact Facilities (FCA)

Son action sur terrain se limiterait à quatre domaines d'intervention comparativement aux autres structures. Ces domaines sont les suivants : observation des enfants sur sites, identification des enfants sur sites, enregistrement des enfants et référencement des enfants.

Impact se pencherait sur les programmes de soutien à l'autonomisation économique des femmes. Il soutiendrait également des associations et des groupes de femmes dans des communautés dans le secteur minier artisanal en RDC, en Côte d'Ivoire, en Ouganda et au Zimbabwe afin d'identifier et d'aborder les obstacles et les opportunités d'autonomisation et de sécurité économiques. Notre orientation actuelle et notre théorie du changement sont les suivantes : si l'autonomisation économique des femmes est renforcée, les cas de travail des enfants (de manière intersectorielle) diminueront probablement. IMPACT documenterait actuellement afin de concevoir des programmes ciblés et fondés sur des preuves dans le secteur du cobalt (ainsi que dans le secteur de l'or).

Il collabore de manière permanente avec les services étatiques ci-après : la division des Affaires Sociales, la division du Genre, la division du travail et la division de la justice.

Pour ce qui concerne les outils de collecte, pas grand-chose. L'on trouve l'enregistrement normal, les fiches d'enquêtes et des photographies (avec une autorisation préalable de l'enfant ou de son responsable). Il sied de préciser qu'à l'issue de cette étude, aucun document n'a été mis à notre disposition. Pour ce qui concerne la gestion des cas, impact intervient dans l'identification des bénéficiaires, l'assistance sociale à travers un protocole de référencement dont nous n'avions pas pu avoir accès. Il recourt auprès de plusieurs structures pour orienter les enfants notamment : les hôpitaux ; les écoles ; les centres sociaux ; et les cabinets de prise en charge juridique.

Le plus grand souci se trouve sur les outils de collecte des informations qui ne sont uniformes. Chaque organisation s'organise de manière particulière sans tenir compte de ce que font les autres.

Il sied de signaler ici que la plupart des coopératives sont très réservées en ce qui concerne le partage des informations. Cependant il faut signaler que leur rôle dans ce processus est très capital au niveau local de telle sorte qu'un SSSTE ne peut marcher sans eux, d'où la nécessité de leur implication en amont et en aval du processus SSSTE.

3.2.2.4. Utilisation des outils

L'utilisation des outils prévus par le cadre réglementaire congolais, tels que *l'attestation d'indigence*, *le contrat social*, les **fiches d'identification** simplifiée et optimisée. L'existence d'un outil de collecte des informations en provenance de la division des affaires sociales (DIVAS) élaboré en partenariat avec l'UNICEF et distribué auprès de plusieurs organisations au niveau local sert de moyen de collecte des informations. Plusieurs autres organisations recourent juste aux questionnaires d'enquête dédiés à la collecte des informations. Cet outil contient plusieurs points essentiels tel que : identification (code de la structure, province, territoire, district et zone de santé et date d'enregistrement) ; Identification de la survivante(Numéro, avec des codes tel que le troisième lettre des noms, ordre de naissance, année, code de zone de santé et code de la structure,.... ; Profil de la survivante (date de naissance, état civil, âge, sexe et niveau d'études ; autres actes ayant accompagné l'incident ; profil du ou des présumés auteurs.

Il existe également une fiche d'identification avec les informations sur l'ONG concerné et ses services ; les informations sur l'enfant (code de l'enfant son nom de famille, son prénom, sexe, âge, fille ou garçon, adresse ; informations sur la famille de l'enfant ; besoins urgents exprimés par l'enfant ; brève description de la situation de l'enfant ; actions à prendre et visa du responsable de la structure.

Cependant peu d'organisation font recours à ces outils. L'alignement des ONG Internationales face au gouvernement pose encore beaucoup de problèmes et prouve à suffisance les limites du système de suivi en RD. Congo. Les mesures contraignantes contre les ONG Internationales et ONGL n'existent pas alors qu'elles pourraient permettre à ceux qui ne s'aligneraient pas de se voir interdire d'exercer en RD. Congo.

3.2.2.5. De la collaboration entre les acteurs et les portions des mécanismes existants

Les différentes structures collaborent de manière irrégulière avec les services étatiques ci-après : Division de la prévoyance sociale, Division Provinciale de travail, Division provinciale des affaires sociales ; Division provinciale du Genre, femme et enfants ; SAEMAPE, CPSA.

Chaque ONGL-ONG Internationales présente au gouvernement son plan d'action et les résultats de son travail sur terrain. Malheureusement, les ONG nternationales semblent oublier leurs devoirs de rendre compte au gouvernement. Par ailleurs, ils ne partagent pas les informations entre elles. Ce qui constitue un frein majeur pour la mise en place d'un SSSTE.

Les conséquences sont nombreuses sur le plan local, national et international, car le partage d'informations est presque inexistant. Cette situation affaiblit LTEMA et rend faible le travail de différents acteurs. Il ressort de ces efforts un manque de collaboration entre les acteurs chacun œuvrant de manière isolée.

3.3. Les grands défis des portions des mécanismes existants

L'un de grands défis de mise en œuvre du SSSTE, est le manque de communication entre les acteurs œuvrant dans le même secteur d'intervention et d'alignement à la politique et à la vision du gouvernement. Les acteurs fonctionnent en solo. La plupart cache aux autres les informations et cela a pour conséquence, des répétitions dans l'identification des enfants, des statistiques incorrectes, des

confusions sur la situation réelle du TE sur le terrain. Certaines informations ou trouvailles sont même cachées au gouvernement car beaucoup ne rendent pas compte au gouvernement.

S'agissant des domaines d'intervention par rapport à chaque acteur : que ce soit le cas de l'observation, d'identification ou d'enregistrement, les difficultés sont énormes et constituent des freins pour une mise en place effective d'un SSSTE.

Par ailleurs, l'absence ou manque d'outils appropriés et uniformes dans l'identification, l'absence et/ou manque de base des données fiables, ou d'étude des cas sont des obstacles majeurs à la mise en place d'un SSSTE, mais aussi le manque de protection des enfants constitue un frein pour le fonctionnement d'un mécanisme de référencement efficace. Tout ceci constitue autant des défis qui limite la mise en œuvre du SSSTE.

Le fait de collecter les informations de manière dispersée avec ses propres outils de collecte des données constitue un facteur limitatif pour la mise en œuvre d'un SSSTE qui se veut système d'ensemble réunissant plusieurs acteurs. D'où la nécessité d'une consultation pour harmoniser les informations relatives aux outils de collecte des informations de la majorité d'acteurs au profit d'un outil standard efficace.

L'absence d'un mécanisme de référencement clair et uniforme pour tous les acteurs du secteur minier artisanale sur le TE, constitue une limite majeure pour la mise en place d'un SSSTE efficace.

Disons en passant que le gouvernement de la RD Congo, avec l'appui financier de l'UNICEF, avait développé un mécanisme de référencement avec des outils adéquats. Mais ce mécanisme et ses outils ne sont pas connus auprès de différents acteurs pour qu'ils les utilisent. Certains partenaires les trouvent rudimentaires et préfèrent utiliser d'autres alors qu'il est plus facile d'adapter ces outils du gouvernement et les moderniser si besoin il y a.

Plusieurs rapports ont été publiés par nombreuses organisations locales et internationales sur les différents domaines d'intervention en rapport avec le TE dans les mines artisanales avec une disparité très remarquables des données créant un manque de crédibilité criant sur la qualité des informations publiées. D'où la nécessité d'harmonisation des outils de travail pour une projection d'un SSSTE efficace et valable.

3.4. Les opportunités du développement d'un SSSTE en RDC

Plusieurs opportunités sont visibles pour une mise en place du SSSTE, car plusieurs portions des mécanismes sont observées sur terrain. L'harmonisation des outils de collecte des informations pourraient être un atout pour la mise en œuvre du SSSTE. Il est aussi important que le gouvernement du Congo demande à ses partenaires de s'aligner sur un outil de politique de LTMA et qu'il en assure le contrôle pour mieux maîtriser les interventions des uns et des autres. Cette volonté politique dans le chef du gouvernement est une grande opportunité pour le développement et la mise en place d'un SSSTE.

Le fait de collaborer, de partager les informations pourraient contribuer à la création d'une base des données et d'un site internet pour la publication des rapports et des études, mais également, la mise en place d'une base des données efficace et fiable pour un SSSTE plus efficace.

4. Conclusion

Au regard des analyses effectuées sur base de cette étude, nous pouvons affirmer sans crainte d'être contredit que le SSSTE n'existe pas en RD. Congo, moins encore dans les provinces d'exploitation minière artisanale. Cependant, il existe des portions des mécanismes mis en œuvre par certains partenaires, tels que Pact, Bon pasteur, Unicef et les autres cités dans cette étude.

Par ailleurs, beaucoup de partenaires potentiels auraient déjà une idée du SSSTE. Ils ont peut-être participé à des initiatives sur le TE à différents niveaux, que ce soit par le biais du dialogue politique ou de l'action directe. Ils ont, peut-être, déjà travaillé ensemble. D'un autre point de vue pour certains d'entre eux, le TE pourrait être un domaine de travail complètement nouveau.

L'absence des outils de collecte des données, le manque de base des données et de sites internet canalisant les informations issues des projets mis en œuvre par différents partenaires, constitue un frein pour la mise en place d'un SSSTE.

Les futurs partenaires doivent comprendre le contexte et les facteurs qui affectent le TE afin de mieux voir quel pourrait être leur rôle dans la lutte contre ce phénomène. L'approche du SSSTE doit être élaborée par *le biais d'un processus de consultation* afin de garantir une adhésion aussi large que possible des parties concernées. Lors de la consultation des partenaires, il convient de tenir compte les différentes attitudes, philosophies et approches en matière de développement et d'harmoniser des *outils standards de collecte des informations*.

Il s'avère important d'inviter tous les acteurs dans les deux provinces à une concertation afin de leur permettre de définir la manière dont ils doivent désormais collaborer pour mettre en place le SSSTE. Cela est la clé d'une nouvelle stratégie de travail afin de dégager des vraies statistiques sur le TE dans les deux provinces.

La mise en place d'un SSSTE nécessite la disponibilité des moyens financiers et ceci reste un défi majeur pour la RD. Congo. Pour ce faire, les ONG Internationales pourraient apporter leur contribution pour renforcer les efforts du gouvernement. Cependant, pour ce qui concerne les projets, les ONG Internationales à travers leurs projets sont souvent limités en termes de budget défini et la date d'expiration. D'où compter sur les projets serait un facteur limitatif pour la mise en œuvre d'un SSSTE. La mise en place de systèmes simples, bien intégrés aux structures de gouvernance/gestion existantes, avec une source financière durable (par le biais du secteur privé par exemple) qui couvre tous les coûts de fonctionnement, est cruciale pour la pérennité d'un SSSTE.

5. Atelier de restitution aux parties prenantes (Kolwezi) ;

Cet atelier de consultation des parties prenantes sur le processus d'élaboration d'un SSSTE dans les chaînes d'approvisionnement des minerais en RDC avait eu lieu dans la ville de Kolwezi, province du Lualaba. Plusieurs délégués des parties prenantes avaient pris part à cette rencontre.

Au cours de cet atelier, Mr. Polycarpe Kumasamba, Expert National en TE au projet COTECCO du BIT, avait fait son exposé sur le SSSTE en tant que meilleure pratique ayant fait ses preuves dans certains pays avec l'OIT. La présentation a détaillé les différentes articulations du SSSTE pour promouvoir une compréhension dudit système et recueillir leurs avis et considérations et avoir leurs inputs pour une meilleure cohésion dans la mise en place de ce SSSTE.

La seconde présentation a porté essentiellement sur les trouvailles du consultant Martin MPINDA à l'issue de l'étude de base sur les mécanismes existants. Elle a consisté à la présentation des réalités en RDC et les Gaps en rapport avec la gestion de la LTE et les difficultés rencontrées pour un travail inclusif de tous les acteurs à travers un SSSTE.

Le consultant a démontré qu'à ce jour, il n'y a pas de système inclusif de SSSTE. Les acteurs ont mis des mécanismes qui sont comme des portions du SSSTE.

A l'issue des échanges, plusieurs questions avaient été soulevées :

- Qui finance ce processus ?

Quelques stratégies à appliquer :

- + Identification biométrique des enfants ;
- + Récupérer l'enfant dans la base des données (quel que soit son origine, savoir détecter les erreurs et définir les mouvements d'un enfant d'un site à un autre, ...)

Gestion des Flux migratoires : comment distinguer les informations sur les enfants dans la base

Propositions

- Synergie nécessaire de tous les acteurs à travers une bonne sensibilisation et une excellente communication ;
- Cellule de certification des enseignements : c'est l'état congolais qui doit asseoir son autorité. Faire la censure des enseignements, etc.
- Un cadre de concertation par l'Etat, chapoté par le gouvernement provincial: qui fait quoi ? comment ? Où ?
- Coordination du processus par l'Etat congolais
- Les rapports de différents partenaires qui ne parviennent pas à l'état constituent des handicaps !
- Est-ce que les partenaires apportent leurs rapports ?

Le gouvernement a une politique ! Avant de commencer un projet, tous les partenaires viennent au gouvernement pour les autorisations. Cette réunion est un acquit ! c'est un point de départ ! Il faut prendre l'initiative à cœur, partir sur de nouvelles bases. Les grandes structures ont tendance à étouffer les petites structures ! Le gouvernement a beaucoup des partenaires ! Il a fait des promesses d'actions sur l'alliance 8.7, conscient des enjeux et reconnaissant les interventions et les efforts de ses partenaires sur terrain, etc., demande aux ONGs d'essayer de mettre en place le SSSTE à travers des actions d'ensemble.

Pour ce faire, il faut procéder à ce qui suit :

- Il faut se mettre ensemble et connecter ce qui se fait déjà ;
- Il ne s'agit pas de changer ce que les autres partenaires font déjà, mais il s'agit d'aligner selon un schéma cohérent, un SSSTE en fonction de nos réalités locales ;
- Il faut regrouper les structures existantes selon leurs domaines clés d'intervention ;

- Procéder à l'harmonisation des outils des formulaires uniformisés

Nos interventions de remédiation pourront être confrontées aux données d'ensemble. Par conséquent, nous pouvons retenir que :

- Tout se ce qui se fait constitue déjà des réponses.
- Utiliser les mêmes plateformes tout comme les experts ! Il est question de les connecter pour qu'il y ait un flow chart !
- Le gouvernement congolais doit prendre ses responsabilités : orienter les actions, fixer les besoins et les axes d'interventions, le niveau d'intervention pour chaque secteur !
- Pour procéder à une bonne identification des enfants : détecter les influenceurs parmi les enfants pour leurs enseigner des méthodes de lavages des cerveaux, ...

Questions spécifiques aux participants pour la mise en place du SSSTE

- Est-ce que vous êtes convaincu qu'en nous soudant les coudes, on pourrait y arriver ?

Réponses : Oui

- Est-ce que ce schéma tel que présenté dans le rapport des enquêtes de terrain sur le SSSTE pourrait-nous être utile ?

Réponses : Oui

- Est-ce que nous sommes d'accord de développer les mêmes outils de travail pour le SSSTE ?
Les mêmes informations ?

Réponses : Oui

- Quelles sont les outils au niveau de l'identification des enfants dans le SSSTE pour constituer la base des données ?

Nous devons avoir une situation d'ensemble qui présente des informations identiques

Gestion de la Base des données :

Création de la base des données des informations de l'enquête

Parmi les grandes résolutions de la consultation des parties prenantes à Kolwezi, les partenaires avaient résolu l'harmonisation des outils de collecte des informations puis la création d'une base des données. Cette base des données pourrait être une des mesures salvatrices vers la mise en place d'un SSSTE efficace dans le secteur minier artisanale pour la LTE dans la région du grand Katanga en RD. Congo.

Cependant, il y a des préalables pour que ceci puisse exister, c'est l'harmonisation des outils de collecte des données de la majorité d'acteurs pour un outil final standardisé efficace. Par conséquent, il est impérieux de mettre tous les outils des acteurs ensemble pour faire un travail de fond pouvant dégager les informations pertinentes d'ensemble à retenir comme contenu de cet outil. Pour ce faire, une sensibilisation des acteurs à travers un atelier d'ensemble pourrait constituer un point de départ couplé avec des enquêtes spécifiques serait d'une grande utilité.

- Que chaque partenaire soit en mesure de mettre les informations dans la base des données et de voir la base des données, mais avec accès limité avec une autorisation pour y accéder ;
- Que chaque partenaire soit en mesure de voir les informations ;
- Définir les différents niveaux d'accès : niveau primaire, secondaire et tertiaire, etc. mais sans aucune possibilité d'y accéder sans autorisation ;
- Que la base des données soit en mesure de nous donner le profil de chaque enfant ;
- A partir du moment où cette base des données est fait sur une base standard, on peut suivre le mouvement des enfants à travers les sites ;
- Ceinturer tous les enfants par zone ;
- Être en mesure de savoir si l'enfant est devenu adulte ;

Maitriser la mobilité des enfants (mouvements migratoires, ...)

- Mettre en place le système d'empreinte digitale pour éviter les répétitions lors de l'identification des enfants ;
- Rendre standard les outils ;
- Mettre en place une base des données fiable ;
- Sites connectés sur la base des données.

Autres stratégies :

- Renforcer les coopératives (formation et appui technique et financier) ;
- octroi des sites ;
- coller les numéros matricules et puces électroniques ;

Etc.

Etapas prochaines

- Comment développer les outils ?
- A un moment, nous devons définir les outils standards (arriver à un accord sur les outils à utiliser)
- Présentation des informations ;
- Harmonisation des informations ;
- Produire un nouvel outil standard sur le SSSTE ;
- Mise en place d'une base des données fiable ;
- L'engagement de chaque structure est très indispensable.

Nous pouvons retenir que nous avons fait un grand pas. La base des données est un processus ! Nous comptons sur votre engagement-ensemble on gagne toujours. Nous devons tenir compte de nos réalités locales.

Recommandation de l'atelier

Cette consultation est un acquis, un point de départ pour la mise en œuvre du SSSTE. Il est recommandé de prendre l'initiative à cœur, partir sur de nouvelles bases. Il y a nécessité qu'on ait un système qui puisse nous aider à observer, identifier, référencer et réintégrer les enfants dans la vie courante. A la suite de cette discussion fructueuse, les recommandations ci-après avaient été retenues :

1. Arriver à harmoniser les outils standards à tous les niveaux du SSSTE/CLMS : identification, enregistrement, sensibilisation et référencement.
2. Que tout le monde s'aligne sur le mécanisme du gouvernement pour qu'on ait des outils standards efficaces ; ceci pour :
 - Alimenter facilement la base des données ;
 - Faciliter la cohésion et la synergie entre les différents partenaires ;
 - Faciliter le partage des données ;

Permettre au gouvernement d'avoir des référentiels clairs.